



« La Maison des Acacias »

Accueil de Jour pour les personnes atteintes de pathologies neuro dégénératives

Bonjour,

Peyruis le 15.05.2020

En application des dispositions nationales, le fonctionnement des accueils de jour a cessé durant la période de confinement.

Toutefois, à compter du démarrage de la période de déconfinement, l'Agence Régionale de la Santé a demandé à ce que reprennent les activités d'accueil de jour sous certaines conditions, détaillées dans l'avenant au contrat de séjour ci-joint.

Nous prévoyons la réouverture de la Maison des Acacias le **mardi 2 juin 2020**.

Notre capacité d'accueil étant limitée, il est essentiel d'informer la structure de toute défection dès que vous en avez connaissance et cela permettra d'accueillir d'autres usagers.

Le non-respect des 48h de délai d'information entrainera la facturation de 52.50€ (tarif hébergement sans aide supplémentaire).

Nous vous remercions de prendre lecture de ce document et de le renvoyer signé à la Maison des Acacias

Votre signature fait valeur d'engagement à respecter les consignes de cet avenant mais également d'inscription de reprise de l'utilisateur à l'accueil de jour.

Encore plus que d'habitude, il est impératif de rester en contact, afin que tous ensemble, nous réussissions ce déconfinement et reprenions confiance et sérénité pour gagner la bataille contre le virus.

Bien à vous

Le Conseil d'administration et l'équipe des professionnels

✂.....

Coupon à signer et à rendre impérativement avant le retour dans la structure :

Je soussigné(e) Mme, Mr,

aidant de

certifie avoir pris connaissance des modalités d'accueils spécifiques à la crise sanitaire.

Nous les acceptons et avons conscience que malgré les précautions mises en place dans la structure, le risque zéro n'existe pas.

Fait à....., le

Signature de

L'utilisateur

L'aidant